



APEM Jardin

COMPTE-RENDU DE REUNION

APEM JARDIN

11/10/2016

(prochaine réunion prévue fin novembre 2016)

PARTICPANTS

Eric
Gilles
Lionel
Olivier V

ABSENT(E)(S) EXCUSE(E)(S)

Isabelle V
Olivier B

1. Plan du jardin

Un plan du jardin a été élaboré et affiché dans l'abri :

- des zones de 1 à 11 et de A à I ont été identifiées pour indiquer dans le cahier de liaison les endroits où des travaux ont été effectués
- Des zones spécifiques réservées aux semis, aromatiques, compostage, cultures sur buttes, stockage de feuilles ont également été identifiées

2. Cahier de liaison

Un cahier de liaison a été crée : il restera dans l'abri et comporte 3 rubriques :

- « Travaux » : pour indiquer la date des travaux effectués, leur nature (arrosage, plantation, cueillette, ...) et la zone concernée (1-11 ou A-I). Les arrosages pourront être surlignés en bleu, de façon à les identifier rapidement. Cette rubrique est destinée à permettre aux jardiniers de se coordonner
- « Emprunts » : Il est possible pour les jardiniers de l'APEM à jour de leur cotisation d'emprunter du matériel (outils et livres), à condition de les rendre en bon état et qu'il ne soit pas prévu d'activité de section le week-end de l'emprunt. Les objets empruntés devront être retirés le vendredi après-midi et restitués le lundi matin.
- « Coordonnées » : Cette rubrique est destinée à recevoir les coordonnées des jardiniers pour qu'ils puissent se coordonner. Elle servira notamment lors de l'emprunt de matériel.

3. Achats

D'ici le 11 novembre, les jardiniers devront réfléchir aux achats possibles, le budget disponible étant proche de 500.00 euros :

- il est prévu décidé d'acheter des tunnels de semis
- des renseignements seront pris sur les engrains verts que l'on peut encore semer, et des semences seront achetées si le semis est encore possible
- de la ficelle sera achetée
- il faut réfléchir aux achats nécessaires de livres, outils et semences, bien que certains de ces achats puissent être faits début 2017



APEM Jardin

COMPTE-RENDU DE REUNION APEM JARDIN 11/10/2016

(prochaine réunion prévue fin novembre 2016)

4. Cotisation

La cotisation de la section jardinage ayant été fixée à l'euro symbolique, les membres de la section jardinage sont invités à remplir leur bulletin d'adhésion à l'APEM accompagné de leur bulletin d'inscription à la section jardinage et du règlement des cotisations correspondantes.

5. Rendez-vous fixe dans la semaine

Il est déterminé que l'horaire hebdomadaire de la section jardinage est le vendredi de 12h30 à 13h30.

6. Compostage

Le compostage au jardin sera bientôt lancé par une petite formation et la proposition de participer :

- aux gardiens des résidences
- aux adhérents de l'APEM qui n'ont pas de possibilité de composter chez eux

7. Sachets de graines de la section

L'utilisation des sachets de graines de la section jardinage est ouvert à tous ses membres, sachant qu'il est facile pour un adhérent de l'APEM d'adhérer à la section jardinage.

Le principe consiste alors à emporter un ou plusieurs sachets de graines en le notant dans le cahier de liaison des jardiniers, de faire les semis chez soi, puis de ramener des plans dont la section jardinage pourra disposer (sauf cas d'échec des semis en question)

8. Récupération des feuilles du site

La demande de récupération des feuilles du site lors de leur ramassage par l'entreprise chargée de l'entretien des espaces verts du site ayant été acceptée, la demande est faite de les déposer à côté du jardin côté tennis (entre les terrain de tennis et la clôture extérieure au plus près du jardin)

Les espaces grillagés de stockage de feuilles en seront remplis et les autres seront utilisés pour pailler le jardin et pour constituer la zone de cultures sur buttes.

Le responsable de section demande au président de l'APEM, de préciser à la logistique du site l'endroit souhaité pour le dépôt des feuilles par l'entreprise d'espaces verts.

9. Robinet d'arrosage extérieur

Comme évoqué lors de l'inauguration du jardin, la section jardinage demande l'installation d'un robinet extérieur d'eau au plus près du jardin ou à l'intérieur du jardin proche de sa clôture extérieure. Celui-ci sera destiné à remplir la cuve d'arrosage tant qu'une solution viable de récupération des eaux de pluies ou de pompage n'est pas mise en place. Le responsable de section demande au président de l'APEM de faire une demande en ce sens à la logistique du site.